

Mr PIERRE LAFFORE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
MAIRIE DE GARINDEIN
64130 GARINDEIN

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Conformément aux articles R123-1 à R123-27 du Code de l'Environnement relatifs à l'Enquête Publique, je vous prie de bien vouloir prendre note du point de vue de l'association SALMO TIERRA - SALVA TIERRA (déclarée au journal officiel le 17/10/15 n° 0042 annonce n° 01190 RNA : W642002039) concernant le projet de régularisation administrative de la centrale de Libarrenx sur les territoires des communes de Gotein-Libarrenx et Garindein.

Après lecture du dossier de régularisation très technique et renseignements pris auprès de divers techniciens, ce dossier est d'une rare complexité concernant les débits. Cette bataille d'experts et de chiffres sur laquelle nous devons donner un avis est de notre point de vue d'un autre temps.

Je tiens cependant à vous préciser plusieurs points de fond qui nous paraissent bien plus importants que ce labyrinthe technique :

Cette enquête publique est une enquête de régularisation, cela voudrait-il dire que tout est déjà réalisé et que nous n'aurions plus qu'à donner notre approbation ?

Vous n'êtes pas sans savoir que toutes les réalisations d'ouvrages sont soumises à un accord préalable de la part de l'administration. Nous constatons dans ce cas que des travaux ont été réalisés sans aucune autorisation. En conséquence, leur réalisation et l'Enquête Publique qui en découlent s'inscrivent dans **une procédure totalement illégale.**

Nous nous interrogeons sur la suite à donner à ce dossier.

De plus, l'impact sur la rivière SAISON qui est un axe migratoire de référence pour le saumon en plus d'une zone de développement des autres salmonidés présents, constitue une atteinte grave au milieu naturel déjà fortement dégradé.

Nous ne pouvons cautionner un tel impact sachant que le développement économique lié à cet environnement est totalement laissé à l'abandon et que la reconquête des milieux naturels en les revalorisant peut être un des éléments permettant de fixer des emplois pérennes sur ce bassin versant bien touché par la problématique de l'emploi et de la diminution de sa population.(Les exemples chez nos voisins européens ne manquent pas).

Nous remettons donc un avis défavorable à cette « dite enquête publique » de régularisation qui indignes les personnes soucieuses du respect de la réglementation existante.

J'espère que vous prendrez en compte ces remarques et nous attendons avec impatience vos conclusions.

Remarque ou vœu pieux : il serait souhaitable que l'aménagement des cours d'eaux prennent un jour en compte l'intérêt général, dans le cadre d'une concertation et surtout autour d'un réel projet commun visant à valoriser les activités de tous les acteurs présents afin de transmettre à nos enfants un patrimoine environnemental digne de ce nom et non une friche inexploitable ou personne ne voudra vivre.

Nous sommes bien sûr très motivés pour participer à ces séances de travail afin d'échanger autour des solutions existantes et de leurs mises en place.

Dans l'attente, recevez Mr le Commissaire, l'expression de nos respectueuses salutations.
Pour Salmo Tierra – salva Tierra, Le président